

AFFAIRE N° 19/1. - Approbation du projet de drainage du Stade de la Redoute.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du Stade de la Redoute, une subvention de 3 000 000 Frs CFA nous a été octroyée pour la réalisation du drainage du terrain A.

Le déblocage de cette subvention étant subordonné à l'approbation du dossier technique, les Services de la Mairie ont donc établi un programme d'exécution des travaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part, d'approuver le programme d'exécution des travaux ;
- d'autre part, de m'autoriser à exécuter lesdits travaux en régie.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Séant. tenu le 18 Janvier 1971
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Economiques *Signé : Ph. Keilman*
Don copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
M.C. Aboucou